

# S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 13 février 2019

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 6 février 2019 s'est réuni le mercredi 13 février 2019 à 18h30, en séance publique à la Salle n° 1 de Chamousset, sous la présidence de Philippe VALLET, Président élu par l'Assemblée.

Nombre de membres en exercice : 28

*Quorum : 15*

***Délégués titulaires présents : 20***

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Annick	CRESENS	Département	2 voix
Auguste	PICOLLET	Département	2 voix
Olivier	THEVENET	Département	2 voix
André	VAIRETTO	Département	2 voix
Jean-Claude	BERGER	Arlysère	1 voix
Daniel	BUCHE	Arlysère	1 voix
François	CANTAMESSA	Arlysère	1 voix
Christophe	METGE	Arlysère	1 voix
Raymond	MULLER	Arlysère	1 voix
Xavier	TORNIER	Arlysère	1 voix
Jean-Michel	BLONDET	CC Cœur de Savoie	1 voix
Bertrand	DELACHENAL	CC Cœur de Savoie	1 voix
Christiane	FAVRE	CC Cœur de Savoie	1 voix
Bernard	FRISON	CC Cœur de Savoie	1 voix
Aimé	HENRIQUET	CC Cœur de Savoie	1 voix
Yannick	LOGEROT	CC Cœur de Savoie	1 voix
Jean-Claude	NICOLLE	CC Cœur de Savoie	1 voix
Béatrice	SANTAIS	CC Cœur de Savoie	1 voix
Jean-Paul	VADEL	CC Cœur de Savoie	1 voix
Philippe	VALLET	CC Cœur de Savoie	1 voix

***Délégués suppléants présents : 2***

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
René	AGUETTAZ	CC Cœur de Savoie	1 voix
Georges	COMMUNAL <i>ayant le pouvoir de vote de André DURAND</i>	CC Cœur de Savoie	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Délégué représenté : 1**

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Philippe GARZON	Arlysère	Xavier TORNIER	1 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	22 dont 20 titulaires et 2 suppléants	<b>Nombre de voix</b>	26 voix
<b>Nombre de membres représentés</b>	1 délégué	<b>Nombre de voix</b>	1 voix
<b>TOTAL des voix</b>	27 voix		

*Assistaient en outre à la séance : Gilles MAUGIE, Gilles MONNET, Michel RAVIER, Bernard TRUSCELLO – Délégués suppléants de la CCCS*

**Bertrand DELACHENAL** a été désigné Secrétaire de séance.

<b>Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 16 janvier 2019</b>
---

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Examen de l'ordre du jour</b>
----------------------------------

**1. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) – MISE EN CONFORMITE DES TRAITEMENTS DE DONNEES A L'EGARD DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION - DESIGNATION D'AGATE EN QUALITE DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)**

*Rapporteur : M. le Président*

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier. Ce nouveau règlement vient moderniser un cadre juridique vieux de 40 ans, marqué par un renforcement constant du niveau de protection. L'objectif du règlement qui vient unifier la réglementation dans les pays de l'Union européenne est d'apporter plus de protection pour les citoyens dont les droits seront renforcés, mais aussi plus de responsabilités pour ceux qui traitent des données personnelles.

Le règlement s'applique à tous ceux qui traitent des données personnelles, à savoir les entreprises mais aussi les collectivités publiques (communes, intercommunalités et leurs établissements).

Ainsi, le SISARC, comme l'ensemble des collectivités et établissements publics, est concerné et doit assurer sa propre conformité avec les nouvelles dispositions du RGPD.

A ce titre, il doit tenir un registre répertoriant l'ensemble des traitements de données personnelles effectués avec les mesures de protection mises en œuvre. Ce registre remplace, en quelque sorte, les déclarations faites jusqu'alors à la CNIL et qui n'existent plus (sauf exceptions).

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

De même, le SISARC doit désigner un Délégué à la Protection des Données, dont la mission sera de s'assurer et de contrôler le respect du RGPD, étant précisé qu'il existe une possibilité d'externaliser et/ou de mutualiser cette fonction avec d'autres entités.

Le suivi administratif du SISARC est assuré par le Pôle Administratif de la Communauté d'Agglomération Arlysère. Arlysère et AGATE (Agence Alpine des Territoires) ont signé un contrat missionnant AGATE pour l'accompagnement des services de la collectivité et de ses partenaires dans la mise en œuvre du RGPD et confiant à AGATE une mission de DPO mutualisée.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***confie la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO) du SISARC à AGATE (Agence Alpine des Territoires) ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27 février 2019*

## **2. CONTRAT VERT ET BLEU – CŒUR DE SAVOIE- ENGAGEMENT DU SISARC EN TANT QUE MAITRE D'OUVRAGE D'ACTION**

*Rapporteur : M. le Président*

A l'été 2017, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a engagé avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, une étude de préfiguration à l'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu sur son territoire.

Cette étude a permis d'identifier des secteurs à enjeux et des objectifs stratégiques pour la restauration et la préservation des trames vertes et bleues. L'outil Contrat Vert et Bleu, mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes, permet de définir un programme d'actions quinquennal et de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour maintenir ou restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues. La Communauté de Communes Cœur de Savoie s'est portée candidate comme structure porteuse du Contrat Vert et Bleu, et s'impliquera dans la coordination et l'animation du contrat, pour mettre en œuvre le programme d'actions.

Le Contrat Vert et Bleu vise à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou restauration des continuités écologiques, en lien avec les projets d'urbanisme, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire. Ce contrat est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillées et planifiées, s'inscrivant dans une période de 5 ans (2019-2024), avec une identification, pour chacune d'elle, d'un ou plusieurs maîtres d'ouvrages, d'un descriptif et d'objectifs à atteindre, d'un calendrier de financement prévisionnel, et d'un plan de financement. Les différents partenaires financeurs sont la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie.

Suite à l'étude de préfiguration à l'élaboration d'un contrat Vert et Bleu, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a décidé de s'engager dans la mise en œuvre de ce contrat en tant que structure porteuse, aux côtés de nombreux partenaires, maîtres d'ouvrages d'actions.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

Du fait de la compétence GEMAPI transférée depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier au SISARC, il revient au Syndicat de s'engager, lui aussi, en qualité de maître d'ouvrage des 3 actions ci-dessous :

Action	Montant total	Inv.	Fonc.	Subv. Région	Subv. CD	Co-financement AERMC	Auto-financement
3-1 Préservation des zones humides de Cœur de Savoie (définition stratégie – plan d'actions)	347 000 €	347 000 €	-	277 600 €	-	-	69 400 €
4-3 : Renaturation du Bondeloge aval	250 000 €	250 000 €	-	75 000 €	-	125 000 €	50 000 €
4-8 : Lutte contre la dissémination des espèces végétales invasives sur les cours d'eau et plans d'eau de Cœur de Savoie	655 920 €	522 000 €	133 920 €	156 600 €	261 000 €	-	238 320 €

Le montant prévisionnel de ces opérations est établi à 1 252 920 € dont 357 750 € (sur 5 ans) d'auto-financement.

Dans la continuité du programme d'actions que s'était défini la CCCS, il est proposé que le SISARC s'engage quant au portage de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations.

Afin de garantir, un suivi de ces actions dans les conditions les mieux adaptées, il reviendra lors d'un prochain Conseil Syndical, d'acter du partenariat à construire entre la CCCS et le SISARC pour le suivi et la mise en œuvre de ces actions.

Comme le prévoit l'article 15 des statuts du SISARC, pour ces opérations spécifiques ne relevant ni des charges à caractère générale, ni des frais d'entretien des digues ou des affluents, l'autofinancement restant à la charge du Syndicat fera l'objet de contribution de la CCCS.

**M. le Président** souligne l'intérêt de l'opération « Lutte contre la dissémination des espèces végétales invasives sur le cours d'eau » compte tenu de la complexité technique et l'impact financier qu'induit le traitement des matériaux contenant de la renouée du Japon dans toutes opérations de réhabilitation des cours d'eau.

A ce jour, pour les éradiquer, le SISARC procède à l'immersion des matériaux dans d'anciennes gravières, le coût de ce traitement est de l'ordre de 6€ le m<sup>3</sup>. Cette solution est économiquement la plus avantageuse mais nécessite un transport de ces matériaux. D'autres techniques de traitement permettent la réutilisation des matériaux mais le coût associé à ce traitement double rapidement.

Il explique ensuite qu'au vu de la charge de travail de l'équipe technique du SISARC et pour permettre de garantir la continuité de ces actions propres à la CCCS, le suivi technique du Contrat Vert et Bleu pourra être effectué par les services environnement de la Communauté de

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

*Communes de Cœur de Savoie mis à disposition du SISARC. Le coût de cette mise à disposition (estimé à 20 000 €) sera à la charge de la CCCS dans le cadre de ses contributions, alimentées par la taxe GEMAPI perçue par la Communauté de Communes.*

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve le portage des 3 opérations inscrites au Contrat vert et bleu « Cœur de Savoie » en tant que maître d'ouvrage :***
  - ***Définition d'une stratégie de préservation des zones humides sur Cœur de Savoie***
  - ***Renaturation du Bondeloge Aval (en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Porte-de-Savoie)***
  - ***Lutte contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plan d'eau de Cœur de Savoie***
- ***s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur bonne réalisation ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône- Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Savoie pour la réalisation des actions prévues au Contrat Vert et Bleu Cœur de Savoie pour lesquelles le SISARC est maître d'ouvrage ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents à ces opération inscrite au « Contrat Vert et Bleu Cœur de Savoie », y compris d'éventuels avenants.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 14 février 2019*

### **3. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA DIGUE DE L'ISERE / FRANCIN**

*Rapporteur : M. le Président*

L'opération de réfection de la digue en rive droite de l'Isère est inscrite à l'axe 7 du PAPI 2 et donc financée à 100 % par l'Etat.

Dans la continuité des travaux déjà engagés dans ce secteur, la réfection au droit des plans d'eau de Francin va être engagée prochainement : mission de conception préalable à la réalisation des travaux.

Le montant est estimé à 1 000 000 € HT.

***Jean-Claude NICOLLE se demande si la réfection du chemin de la digue est prise en charge dans le cadre de ses travaux.***

***M. le Président précise que cela n'est pas la priorité, les chemins étant uniquement remis en état si les travaux menés sur ce tronçon par le SISARC ont induit des détériorations.***

***Béatrice SANTAIS indique que la partie du chemin de digue mentionnée (à savoir du Pont de Montmélian à la centrale à béton) sera prochainement fermée du fait de son état.***

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la demande de participation à intervenir auprès de l'Etat pour la réparation de la digue rive droite de l'Isère au droit des plans d'eau de Francin ;***

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

- **autorise M. le Président à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27 février 2019*

#### **4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

*Rapporteur : M. Le Président*

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le vote du budget du SISARC est prévu le 20 mars prochain, le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 du Syndicat qui est soumis à débat du Conseil Syndical est joint en annexe.

***M. le Président ouvre le débat des orientations budgétaires 2019, à l'aide du Rapport sur les Orientations Budgétaires.***

***M. le Président présente les orientations budgétaires pour l'année 2019, celles-ci s'inscrivent dans les objectifs suivants :***

##### ***1. Poursuite des opérations inscrites au PAPI2 de la Combe de Savoie***

*Les délégués présents soulignent l'importance de cet objectif et le travail déjà réalisé.*

##### ***2. Poursuite du plan pluriannuel de restauration des digues***

***Concernant le plan pluriannuel de restauration des digues lancé en 2008 pour un montant de 1,65 M€ HT valeur 2017. L'Etat participe à 40%, AREA à 20%. Initialement établi sur 10 ans, ce plan fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2021.***

***Du fait de la valorisation des bois coupés, des budgets limités ont été consacrés à ces travaux. Aujourd'hui, la quasi-totalité du périmètre a fait l'objet d'une première remise en état, on devrait donc à l'issue de ce programme pluriannuel pouvoir passer d'un programme de restauration à un programme d'entretien.***

***Georges COMMUNAL pense que la valorisation de bois devrait davantage diminuer le coût des travaux.***

***Jean-Pierre ARGOUD répond que le plus souvent ces travaux en bordure d'Isère sont réalisés à proximité de routes départementales à grande circulation (RD1006 & RD1090) et font donc appels à un balisage et des engins spécifiques. Les travaux d'abattage ne peuvent être réalisés que par des professionnels et les dispositions spécifiques à mettre en œuvre ont forcément un***

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

coût non négligeable. Lorsque c'est possible, notamment en rive gauche de l'Isère, les coupes de bois sont effectivement proposées à des particuliers.

### **3. Assumer la prise de compétence GEMAPI**

- **Extension géographique et thématique**
- **Se préparer aux situations et besoins d'urgence (crues)**
- **Consolider la gouvernance du SISARC – GEMAPIEN**

*Christiane FAVRE* souhaite connaître l'échéancier du chantier de la plage de dépôt de Villard Léger car des travaux d'enfouissement de réseaux puis de réfection de voirie doivent également être menés par la Commune sur ce secteur.

**M. le Président** indique que les échanges intervenus avec le bureau d'études montrent que le calendrier des 2 chantiers est compatible et que le planning initial de réalisation est maintenu.

**Béatrice SANTAIS** précise qu'une réunion GEMAPI pour les collectivités membres de la Communauté de Communes Cœur de Savoie est organisée le mercredi 6 mars 2019 à 20h pour faire le point sur les dossiers en cours et répondre à toutes ces interrogations.

**Bertrand DELACHENAL** espère que les élus en charge du SISARC s'appuieront sur les élus présents sur les territoires qui avaient jusqu'alors la charge de la gestion des cours d'eau.

**M. le Président** précise qu'il est nécessaire en effet, de mettre en place d'ici cet été une organisation permettant de faire remonter les informations jusqu'alors gérées par les territoires et les anciens Syndicats.

**Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat des orientations budgétaires 2019.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27 février 2019*

## **5. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION**

*Rapporteur : M. Le Président*

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule le :

- **Mercredi 20 mars 2019 – 18h – Grésy sur Isère**

Le prochain Bureau se déroulera le Mercredi 6 mars 2019 – 18h – Mairie de Montmélian

**M. le Président** précise qu'une visite du chantier de remise en état des digues dans le secteur du Pont de Gilly (communes de Tournon, Gilly sur Isère et Grignon) est organisée le Mercredi 20 février 2019 à 10h.

*Le point de rendez-vous est fixé au parking à l'entrée de la RN90 en face de la STEP d'Albertville.*

**Le Conseil Syndical en prend acte.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 27 février 2019*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## Questions diverses et orales

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h20.**

A Albertville, le 20 février 2019  
Philippe VALLET  
Président du SISARC



Affiché du 20 février au 20 mars 2019